A **Madame La Présidente du Conseil Régional Carole DELGA**

Copie : Directeur de Cabinet

Copie : M. Simon MUNCH - DGS /Mme Cécile VEDEL-DGD

Copie à Mme Sophie CHOMET-Directrice RH

Montpellier - Toulouse, le 22 septembre 2026

Objet : Préavis de grève pour la période du 29 septembre au 31 octobre 2026 (inclus) couvrant l'ensemble des agents du Conseil Régional Occitanie.

Madame la Présidente du Conseil Régional,

La CGT Région Occitanie dépose un préavis de grève couvrant la période du 29 septembre au 31 octobre 2026 inclus, de 0 heure à 24 heures chaque jour, couvrant l'ensemble des personnels de la Région Occitanie, titulaires, stagiaires, contractuels, apprentis ainsi que les agents dont les horaires de travail incluent ces journées.

Ce préavis couvre toute forme d'action revendicative, débrayage, arrêt de travail, rassemblement ou manifestation décidée par les personnels dans le cadre des revendications portées par la CGT.

Ce préavis est motivé par l'absence de réponses satisfaisantes aux revendications des personnels concernant le pouvoir d'achat, les effectifs, les conditions de travail, l'action sociale, la protection sociale complémentaire et les moyens alloués aux services publics régionaux.

Il vise à permettre aux agentes et agents de se mobiliser à tout moment au cours de la période concernée afin d'obtenir l'ouverture de véritables négociations avec l'exécutif régional.

Depuis plusieurs années, les agentes et agents de la Région Occitanie subissent une dégradation continue de leur pouvoir d'achat.

L'inflation, l'augmentation du coût de l'énergie, du logement, des transports et des produits de première nécessité pèsent lourdement sur les budgets familiaux.

Dans le même temps, les rémunérations stagnent et les déroulements de carrière ne permettent plus de compenser ces pertes.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que les personnels régionaux assurent au quotidien des missions essentielles au fonctionnement des lycées, des transports, de la formation professionnelle, du développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'ensemble des politiques publiques régionales.

Par ailleurs, les conditions de travail continuent de se dégrader sous l'effet des suppressions ou non-remplacements de postes, de l'augmentation des charges de travail, des difficultés de recrutement et de la multiplication des situations de souffrance au travail.

Face à cette situation, la CGT Région Occitanie revendique :

Sur le plan national :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie
syndicat-cgt@laregion.fr
Site Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER –
Espace Capdeville bureau 0-A-220. - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G. 06 08 10 24 83
Site Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56
Internet CGT Conseil Régional : https://crmip.reference-syndicale.fr/

- Le rattrapage intégral des pertes de pouvoir d'achat accumulées, (un récent rapport du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale indique que la valeur du point devrait être à 6,50 € pour compenser l'inflation) ;

- Une véritable revalorisation des grilles indiciaires ;

- Le maintien et le développement de l'emploi public statutaire ;

- La titularisation des agents contractuels occupant des besoins permanents ;

- Le renforcement des moyens alloués aux services publics ;

- Le rétablissement du financement intégral du CNFPT et le développement de la formation professionnelle des agents territoriaux.

Sur le plan régional :

- L'ouverture immédiate de négociations salariales avec les organisations syndicales ;

- La mise en œuvre d'un plan d'urgence pour le pouvoir d'achat des agents de la Région Occitanie ;

- Une augmentation significative de l'action sociale régionale ;

- Une participation employeur à la protection sociale complémentaire portée au niveau le plus favorable possible dès 2027 ;

- Le renforcement des effectifs dans les services et les lycées confrontés à des sous-effectifs chroniques ;

- L'amélioration des conditions de travail et la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques psychosociaux ;

- L'arrêt de toute dégradation des organisations de travail et la prise en compte effective des revendications des personnels ;

- Un plan pluriannuel de recrutement permettant d'assurer pleinement les missions de service public régional.

La CGT considère qu'il est de la responsabilité de l'exécutif régional de prendre des mesures concrètes afin de répondre à la dégradation des conditions de vie et de travail des personnels.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous demandons d'ouvrir sans délai des négociations sur l'ensemble de ces revendications.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT Région Occitanie

Laurent BLASCO



Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie
syndicat-cgt@laregion.fr
Site Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER –
Espace Capdeville bureau 0-A-220. - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G. 06 08 10 24 83
Site Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56
Internet CGT Conseil Régional : https://crmip.reference-syndicale.fr/